

---

**ROUTES DEPARTEMENTALES N°723/68**  
**Aménagement de Carrefour Giratoire**  
**au lieu-dit : "La Joie"**  
**COMMUNE DU CELLIER**

---

**Demande d'examen au cas par cas préalable**  
**à la réalisation d'une étude d'impact**

**Annexe N°6 : Etude préalable - Création d'un Giratoire**

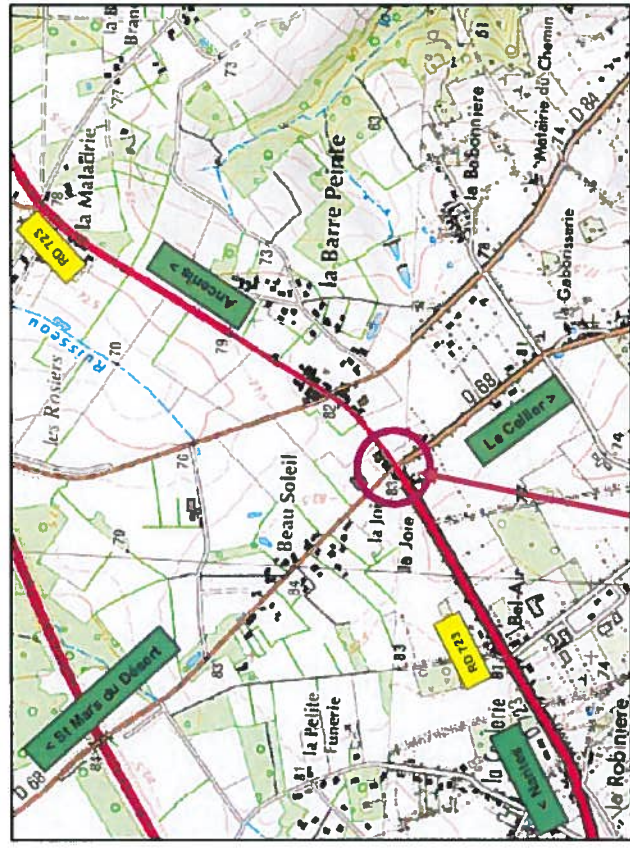
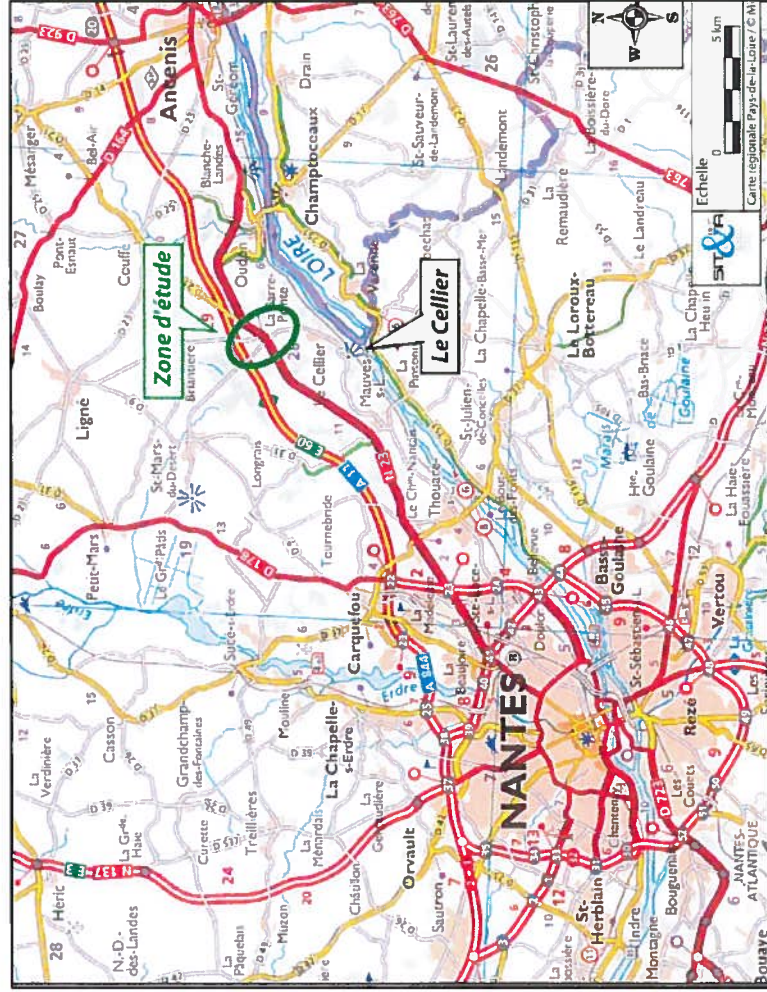
## SOMMAIRE

Situation	p. 2
Principe d'aménagement de la RD 723	p. 3
Commission de sécurité routière	p. 6
L'abandon du projet initial pour la solution alternative	p. 7
Géométrie et fonctionnement des voies et du carrefour actuel	p. 9
Propriétés bâties et accès riverains	p. 11
Trafic	p. 12
Accidentologie	p. 15
Le projet et le PLU du Cellier	p. 15
Synthèse des enjeux environnementaux du secteur	p. 17
Présentation de la solution d'aménagement retenue	p. 23
Acquisitions foncières	p. 25
Estimation de l'aménagement	p. 26

## Situation

Le carrefour de La Joie ( commune du Cellier) assure les échanges entre la route départementale 723 (Nantes – Angers) et la route départementale 68 (Le Cellier – St Mars du Désert).

Avec 15 000 véhicules / jour, la RD 723 est un axe très fréquenté notamment aux heures de pointes. L'absence d'aménagement au droit du carrefour pose des problèmes de sécurité majeurs lors des traversées de la RD 723 ou lors des mouvements de tourne à gauche de la RD 68 vers la RD 723.



Carrefour de la Joie

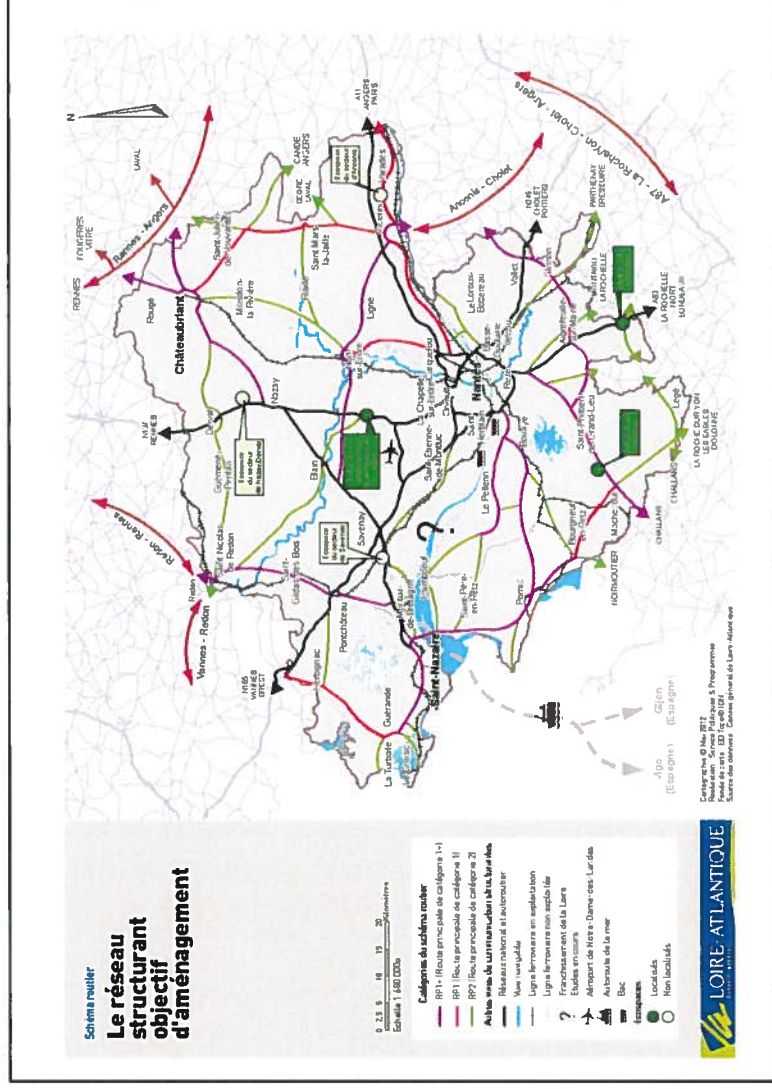


## Principe d'aménagement de la RD 723

Le classement des deux axes considérés au Schéma routier départemental approuvé le 25 juin 2012 est le suivant :

- RD 723 : Route principale de catégorie 1 (RP1)
- RD 68 : Route de desserte locale de catégorie 2 (RDL2)

Le classement de la RD 723 en RDL1 interdit la création d'accès riverains sur la voie et implique une gestion des échanges avec le réseau secondaire assurée par des carrefours plans. Par ailleurs, le schéma routier préconise une interdistance minimale entre deux points d'échange consécutifs de 2 km sur ce type de voie.



L'étude d'itinéraire de la RD 723, menée dans le respect de ce schéma routier, prévoit notamment un point d'échange sécurisé du carrefour de la Joie (RD 723-RD 68).

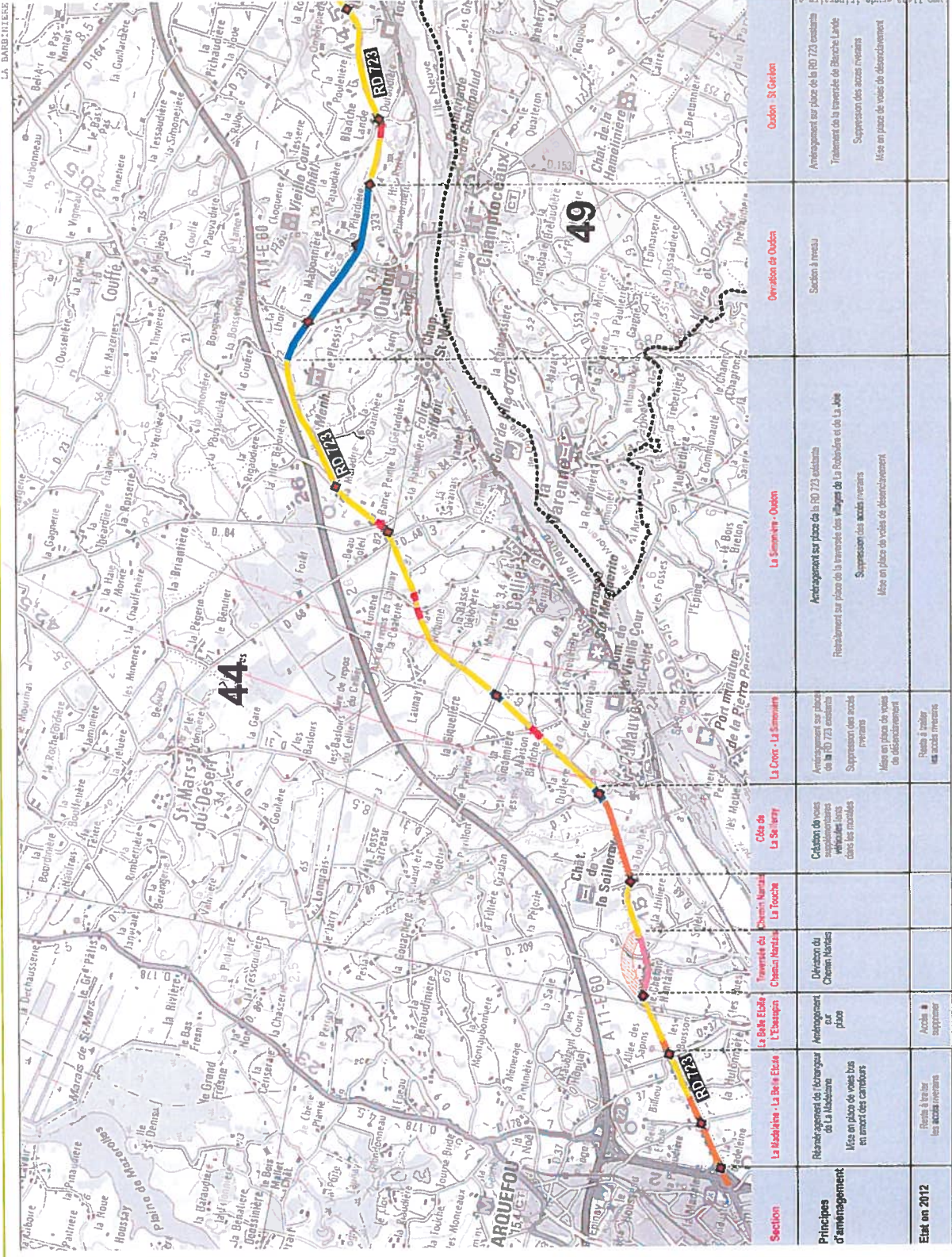
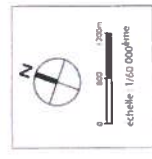


# Etude d'itinéraire RD 723

## Nantes - Ancenis - Maine-et-Loire

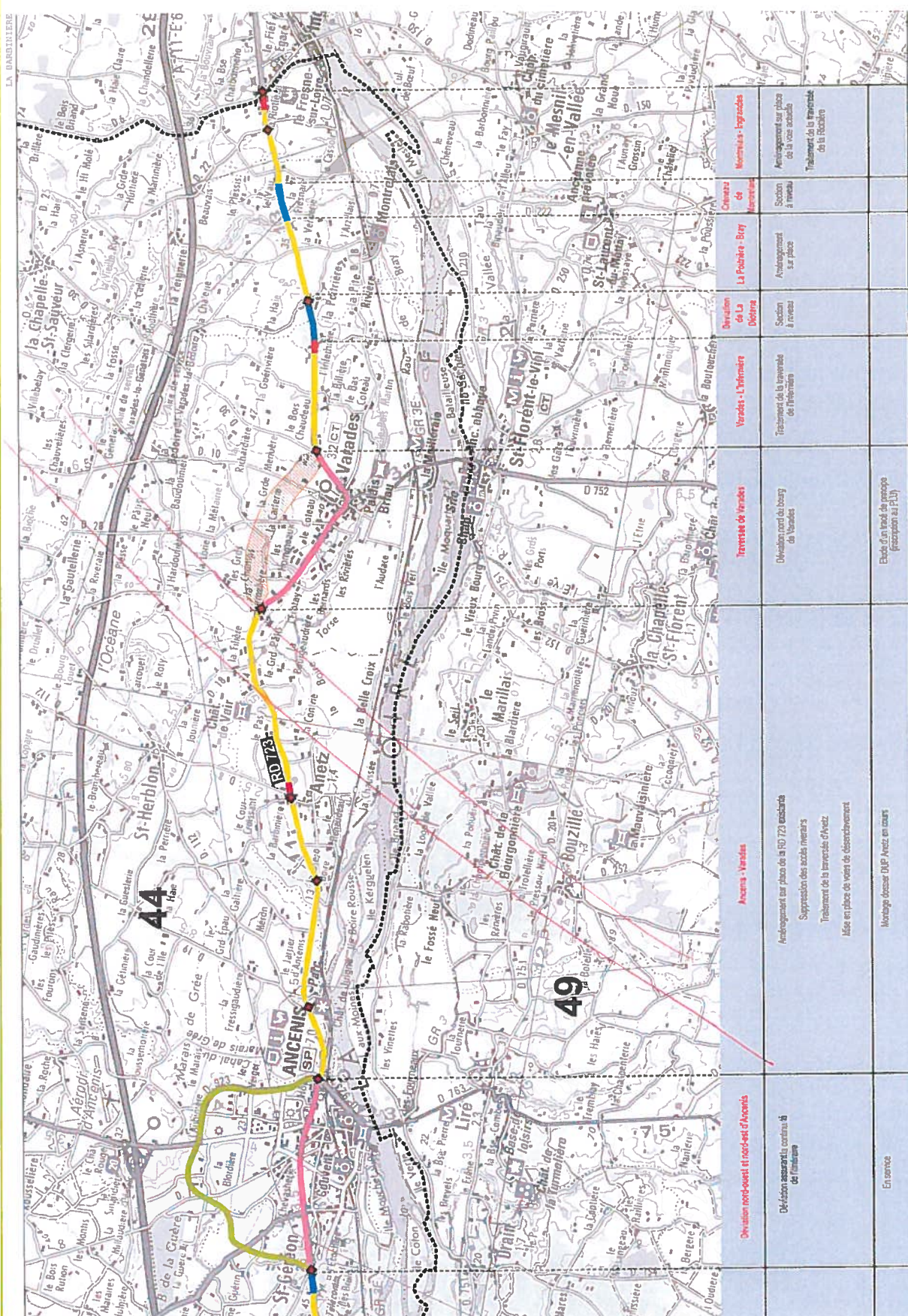
### Principes d'aménagement septembre 2006

- Section globalement au niveau IPI
- Voie assurant la continuité de l'itinéraire
- Reclassement sur place de la RD 723
- Aménagement sur place avec traitement de pont suspendu (traverse de village...)
- Aménagement sur place avec modification des caractéristiques de la plateforme
- Déviation de la RD 723 actuelle
- Section hors limite à terme
- ◆ Localisation des carrefours (principes)
- ⋯ Limite départementale



sept 2012





LA BARDINIÈRE

1/25000

<p><b>Déviations nord-ouest et nord-est d'Apprentis</b></p> <p>Déviations assurées à l'automne de l'été</p> <p>En service</p>	<p><b>Ancenis - Valades</b></p> <p>Aménagement par plans de la RD 723 existante</p> <p>Suppression des accès mineurs</p> <p>Traitement de la traversée d'Heuz</p> <p>Mise en place de voies de déviation</p> <p>Montage dossier DUP Ancenis en cours</p>	<p><b>Travaux de Valades</b></p> <p>Déviations nord du bourg de Valades</p> <p>Étude d'un tracé de raccourci (proposition n° 13)</p>	<p><b>Valades - L'Indrois</b></p> <p>Traitement de la traversée de l'Indrois</p>	<p><b>Déviations de La Chapelle St-Florent</b></p> <p>Sollicitation de travaux</p>	<p><b>La Poërie - Broy</b></p> <p>Aménagement sur place</p>	<p><b>Ormeaux de Ancenis</b></p> <p>Maintenance sur place de la traversée de la Bardière</p> <p>Traitement de la traversée de la Bardière</p>
---	--	--	--	--	---	---



## **Commission de sécurité routière d'itinéraire**

Les caractéristiques actuelles de la RD 723 sont incompatibles avec son classement. C'est pourquoi, une première commission de sécurité routière (CSR) d'itinéraire s'est tenu le 8 janvier 2013 afin d'examiner la RD 723 entre Mauves sur Loire – Ancenis. Une deuxième CSR a eu lieu le 11 mars 2015 sur l'itinéraire Ancenis – Le Fresne sur Loire.

L'objectif de ces CSR était de réaliser un diagnostic de sécurité routière de la RD 723 en examinant les éléments suivants :

- Les carrefours des voies communales (leur accès et leur visibilité sur la RD 723);
- Les accès riverains (leur accès et leur visibilité sur la RD 723);
- L'affectation des voies sur la RD723 (voie de dépassement, tourne à gauche);
- La signalisation verticale et horizontale;
- Les dispositifs de sécurité (glissières, tête de sécurité des aqueducs,...);
- Le jalonnement

A l'issue de l'étude, le diagnostic, présenté aux différentes communes concernées, est accompagné de mesures déclinées en trois phases :

- Très court terme (6 mois à 1an), réalisation de prestations de coût modéré et de mise en œuvre simple (police de circulation avec changements de signalisation...) mais pouvant concerner des mesures importantes (fermeture d'accès, limitations de mouvements à des carrefours...);
- Court terme (1 an à 2 ans), réalisation d'aménagements plus onéreux (opération de sécurité) nécessitant des études, de la concertation avec les habitants et riverains, parfois des acquisitions foncières, des interventions communales en parallèle.
- Moyen terme, aménagements simples ou non mais qui sont tributaires de la réalisation de grosses opérations d'aménagement en cours de réalisation ou d'études (carrefour de La Joie au Cellier, carrefour de La Barbinière à Anetz, par ex).

**L'aménagement du carrefour de la Joie permettra donc de poursuivre les mesures envisagées à moyen terme lors de la CSR du 8 janvier 2013, notamment la poursuite de la suppression de certains accès et carrefours directs.**

## L'abandon du projet initial pour la solution alternative

**Le carrefour de La Joie a été inscrit dans les opérations de sécurité à étudier en 2008.**

**Une opération initiale devenue complexe, longue et couteuse mais un impératif sécuritaire toujours d'actualité.**

Un projet déjà ancien a été étudié, (évolutions issues de la concertation, préoccupation de répondre à la totalité des points évoqués). Il est devenu un projet très important sur les aspects foncier, réglementaire et financier. Il a fait l'objet d'un dossier d'enquête publique préalable transmis le 13 juillet 2013. Ce dossier a fait l'objet d'un retour demandant une évaluation complémentaire de ses incidences sur la faune locale et son habitat.

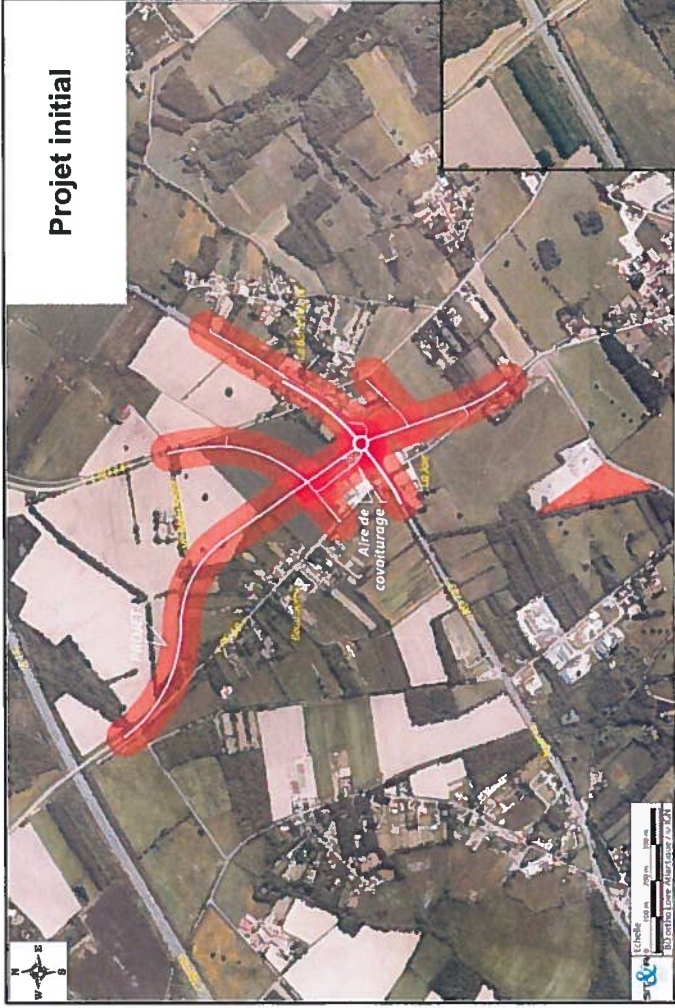
L'aménagement reste un impératif sécuritaire toujours d'actualité, point sensible sur un axe majeur départemental (persistance des accidents). C'est un point d'échanges conflictuel en particulier aux heures de pointes (trajets domicile-travail), des liaisons Le Cellier - St Mars-du Désert, Le Cellier-Ligné et au regard du trafic PL significatif (80PL 6x4/j accès au centre de stockage de matériaux inertes).

Le fort impact de ce projet sur les milieux naturels ( zones humides) et les espaces agricoles est devenu complexe. Son coût important, dans un contexte financier désormais beaucoup plus contraint, à conduit le département à envisager **une solution alternative, s'appuyant sur un aménagement très allégé pour apporter une réponse rapide recentrée sur le problème majeur de sécurité.**

Cette solution alternative, limitée à l'aménagement d'un giratoire au carrefour existant des RD 723 et 68 a pour objectif d'apporter une réponse à court terme :

- aux enjeux principaux de sécurité routière
  - aux enjeux de desserte et de déplacements avec un impact environnemental, agricole et foncier très amoindri
- ainsi qu'une intégration beaucoup plus aisée dans la programmation financière du département.





## Géométrie et fonctionnement des voies et du carrefour actuel

### Largeur des voies :

Les voies formant le carrefour présentent les caractéristiques suivantes :

- RD 723 : Plateforme de 23 m dont 12m de chaussée et 2 accotements de 2.50m
- RD 68 : Plateforme de 10.20m dont 5.50m de chaussées et 2 accotements de 0.50m

### Géométrie du carrefour :

Le carrefour de La Joie est situé hors agglomération, la vitesse est limitée à 70km/h sur la RD 723.

Il est pourvu d'une voie de tourne à gauche matérialisé par des zébras. Les traversées de piétons en direction ou depuis le restaurant se font sur un passage piéton protégé par des îlots et éclairé.

L'intersection des deux routes départementales présente une configuration en croix problématique.

Ce point d'échange est conflictuel en particulier aux heures de pointes pour les trajets domicile-travail et pour les transports scolaires.

On note également un trafic poids lourds important, 80 PL par jour en moyenne accèdent au centre de stockage de matériaux inertes situé sur la RD 68 en direction du Cellier.



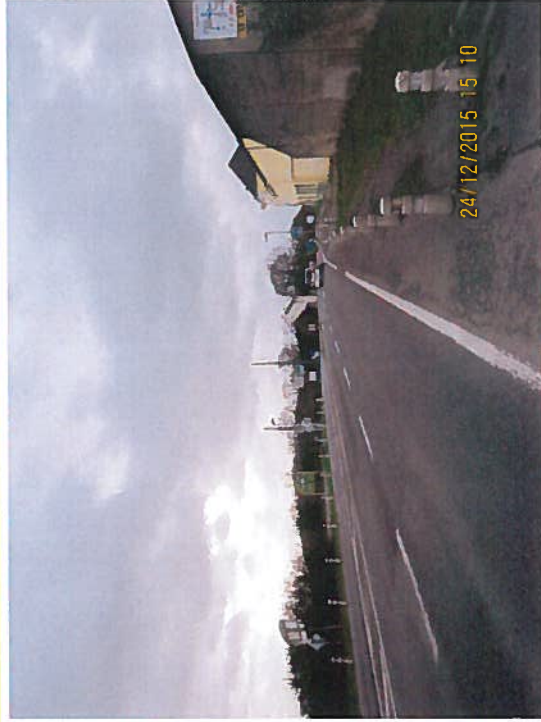


Photo 1 – RD 723 Approche du carrefour depuis Ancenis



Photo 2 – RD 723 Approche du carrefour depuis Nantes



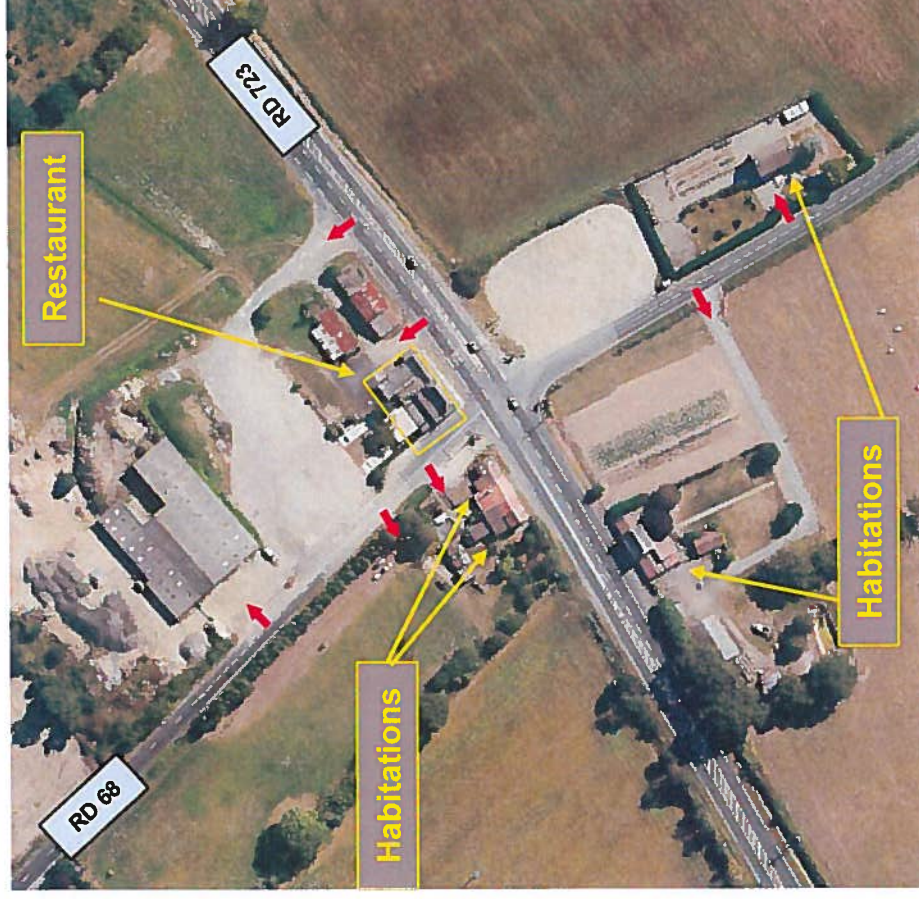
Photo 3 – RD 68 Approche du carrefour depuis St Mars du Désert



Photo 4 – RD 68 Approche du carrefour depuis Le Cellier

## Propriétés bâties et accès riverains

A proximité du carrefour, plusieurs propriétés bâties (dont un restaurant) sont présentes avec des accès directs sur les RD 723 et 68





## Trafics

- Une campagne de comptage a été organisée sur 3 postes du 5 décembre au 11 décembre 2015 :

### Poste 1 : RD 68 - PR 5+800 – Vitesse limitée à 90km/h

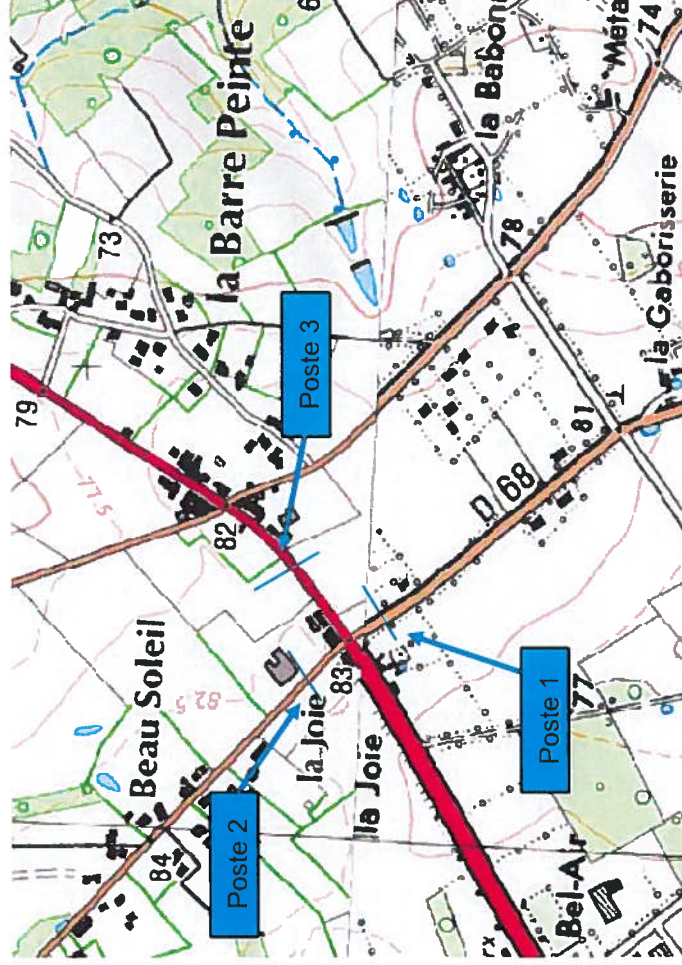
	Vers Le Cellier	Vers St Mars du Désert	Sens cumulé
TMJA TV	1106	762	1868
TMJA PL	83	85	168
% PL	7.5%	11.2%	3.5%
V 85	79 km/h	80 km/h	

### Poste 2 : RD 68 - PR 5+270 – Vitesse limitée à 90km/h

	Vers Le Cellier	Vers St Mars du Désert	Sens cumulé
TMJA TV	614	686	1300
TMJA PL	42	49	91
% PL	6.8%	7.1%	7%
V 85	78 km/h	72 km/h	

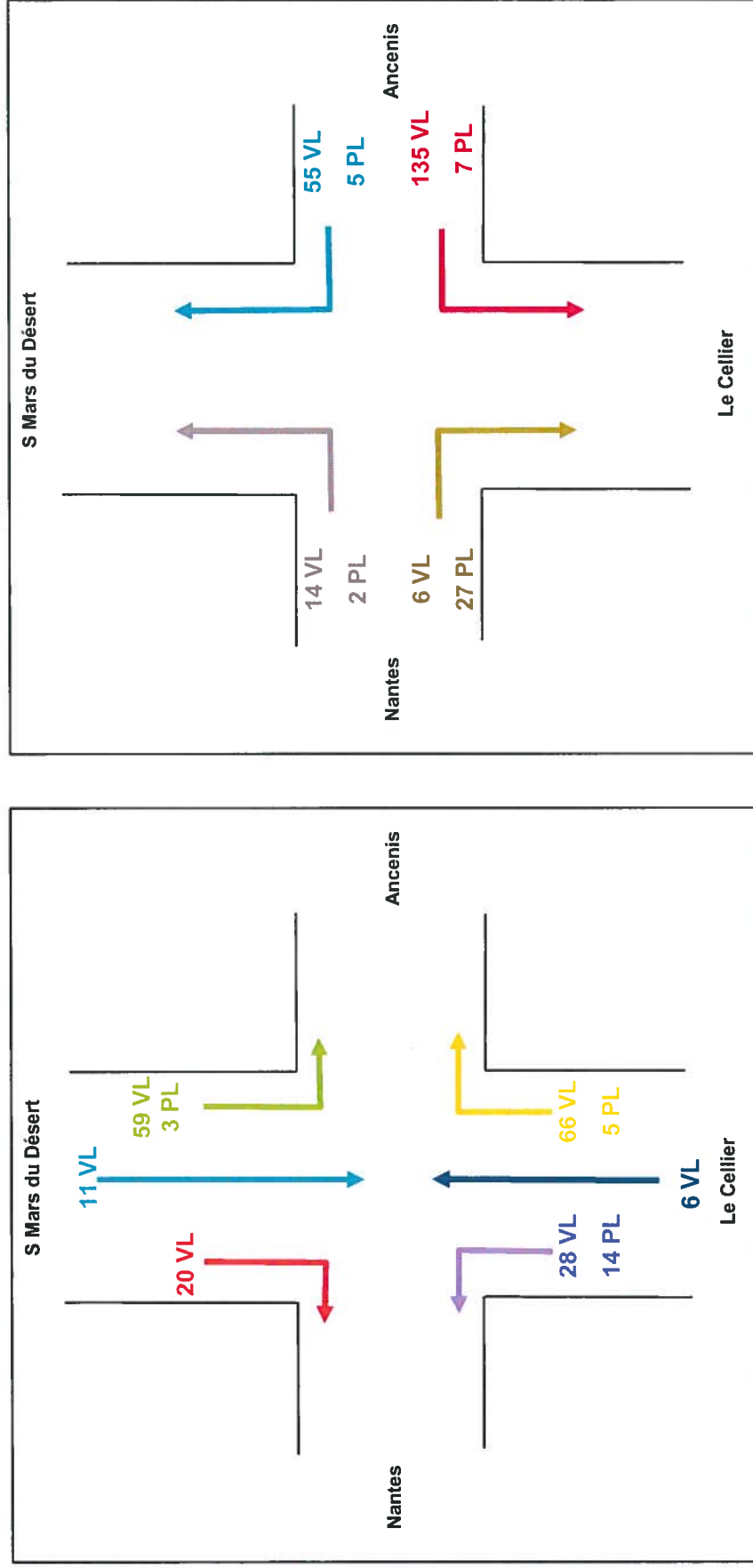
### Poste 3 : RD 723 - PR 54+430 – Vitesse limitée à 70km/h

	Vers Ancenis	Vers Nantes	Sens cumulé
TMJA TV	8036	7237	15273
TMJA PL	721	669	1390
% PL	9%	9.2%	9%
V 85	79 km/h	82 km/h	



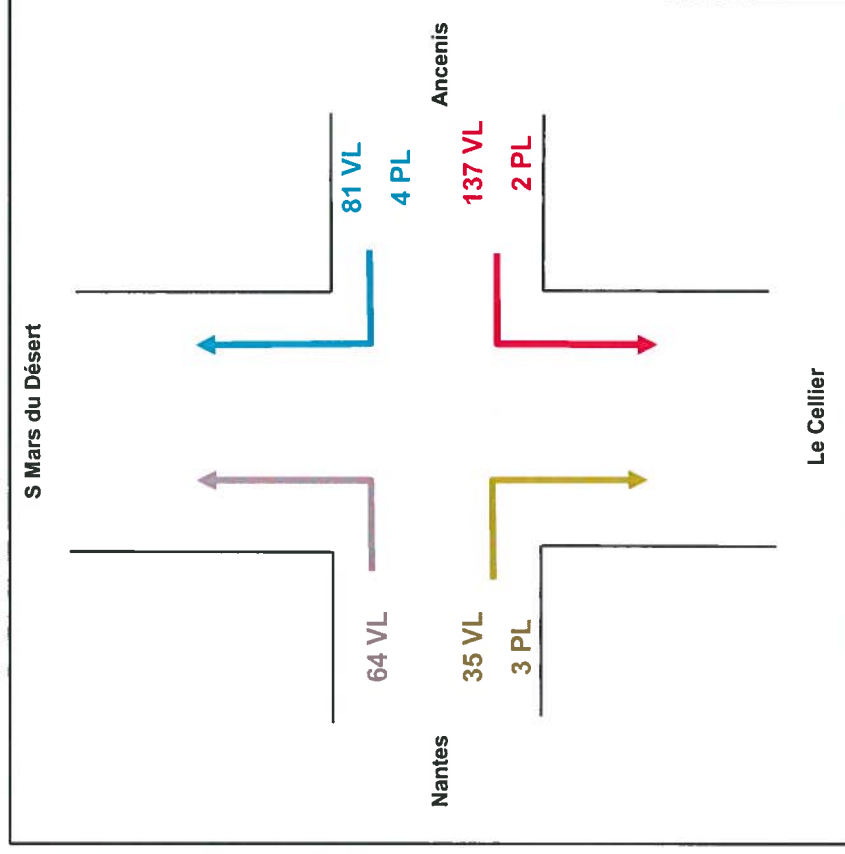
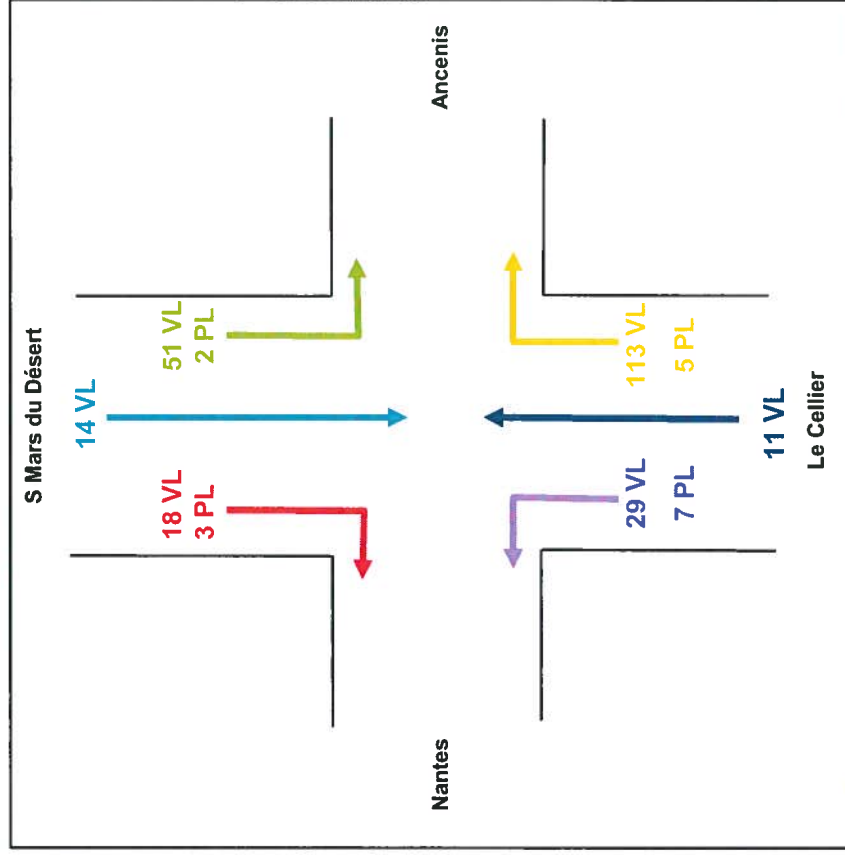
Des comptages directionnels ont été réalisés le 15 décembre 2015 de 7h à 9h et de 17h à 19h

### Heure de pointe du matin de 7h à 9h





## Heure de pointe du soir de 17h à 19h



---

## Accidentologie

L'accidentologie de ce secteur est élevée entre 2000 et 2015. On dénombre 7 accidents corporels dont deux mortels. Le bilan de ces accidents est 2 tués, 4 blessés légers ou graves et 6 blessés non hospitalisés.

Ces sept accidents ont impliqués 9 véhicules légers, 2 poids lourds et une moto.

De plus, de nombreux accidents matériels sont régulièrement constatés au droit de cette intersection.

Ce point noir a été inscrit dans les opérations de sécurité à étudier dès 2008

## Le projet et le PLU du Cellier

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cellier a été approuvé le 17 décembre 2013

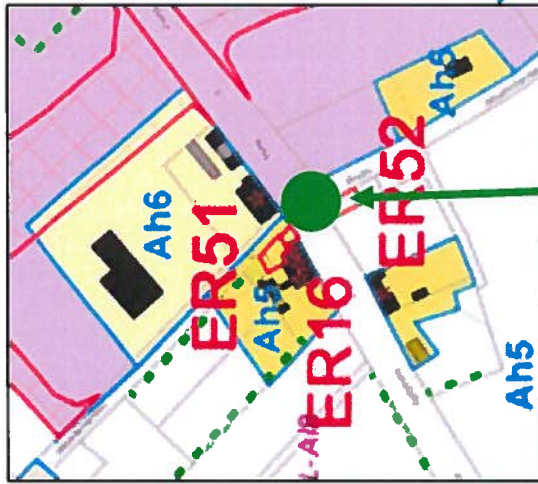
Au nord de la RD 723, le carrefour est situé en secteur d'urbanisation diffuse existante sous la forme d'écartis : **Ah** avec un sous secteur **Ah5** (Un sous-secteur **Ah5** qui concerne les constructions existantes isolées en zone agricole à vocation d'habitat situées à plus de 100 m d'une exploitation agricole) et un secteur **Ah6** (qui concerne les constructions existantes isolées en zone agricole à vocation d'activités économiques).

Au sud, le carrefour est situé d'un côté en zone 2AUe, secteur à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques, industrielles et artisanales et est situé sur un espace aménagé en parking pour le restaurant . Et, de l'autre côté, à l'ouest de la RD 68, il est situé sur une zone agricole.

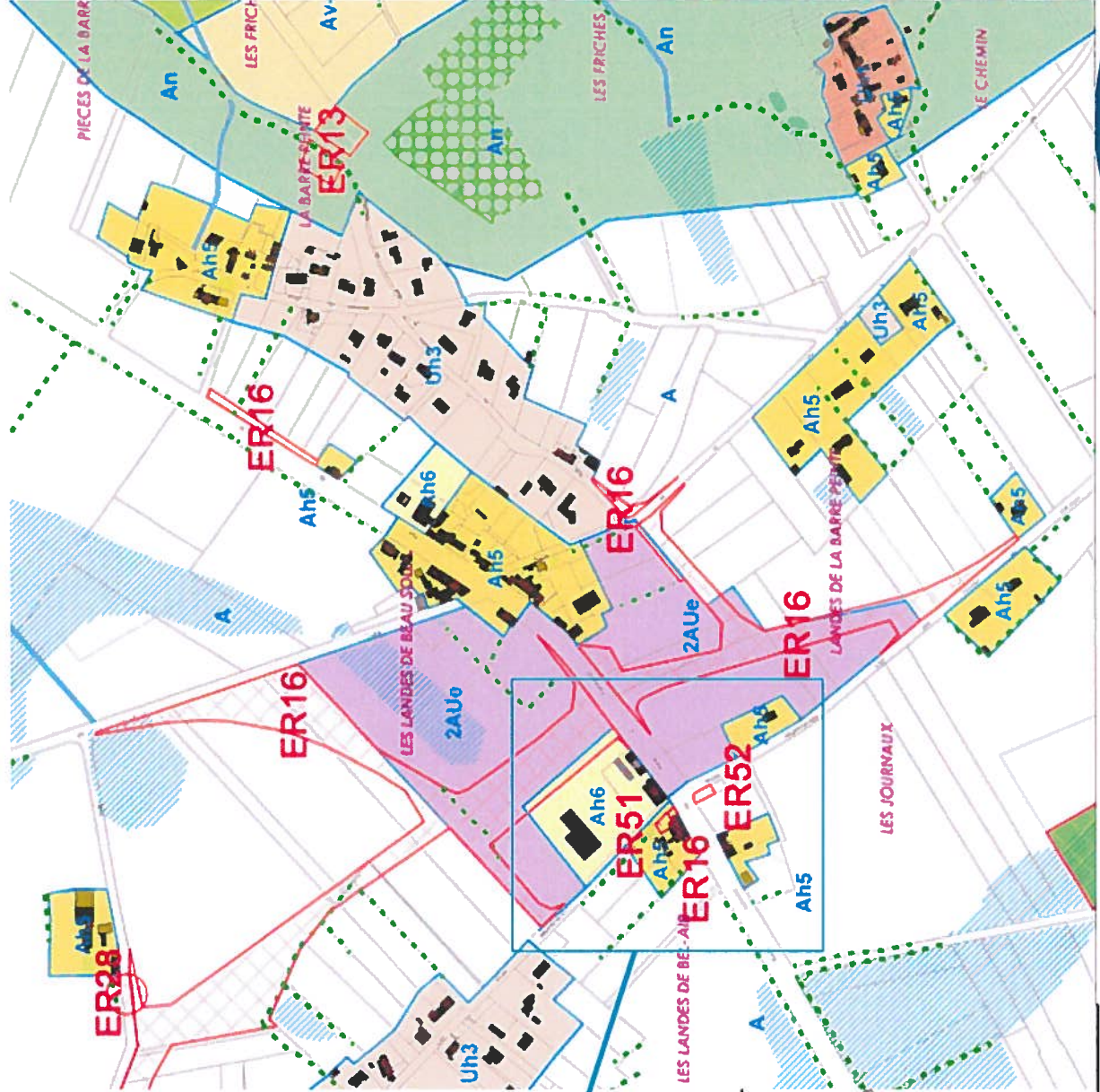
Par ailleurs, on note a proximité du carrefour de La Joie, une zone en emplacement réservé dans la perspective de la réalisation du projet initial.



# PLU du Cellier



Situation du projet d'aménagement

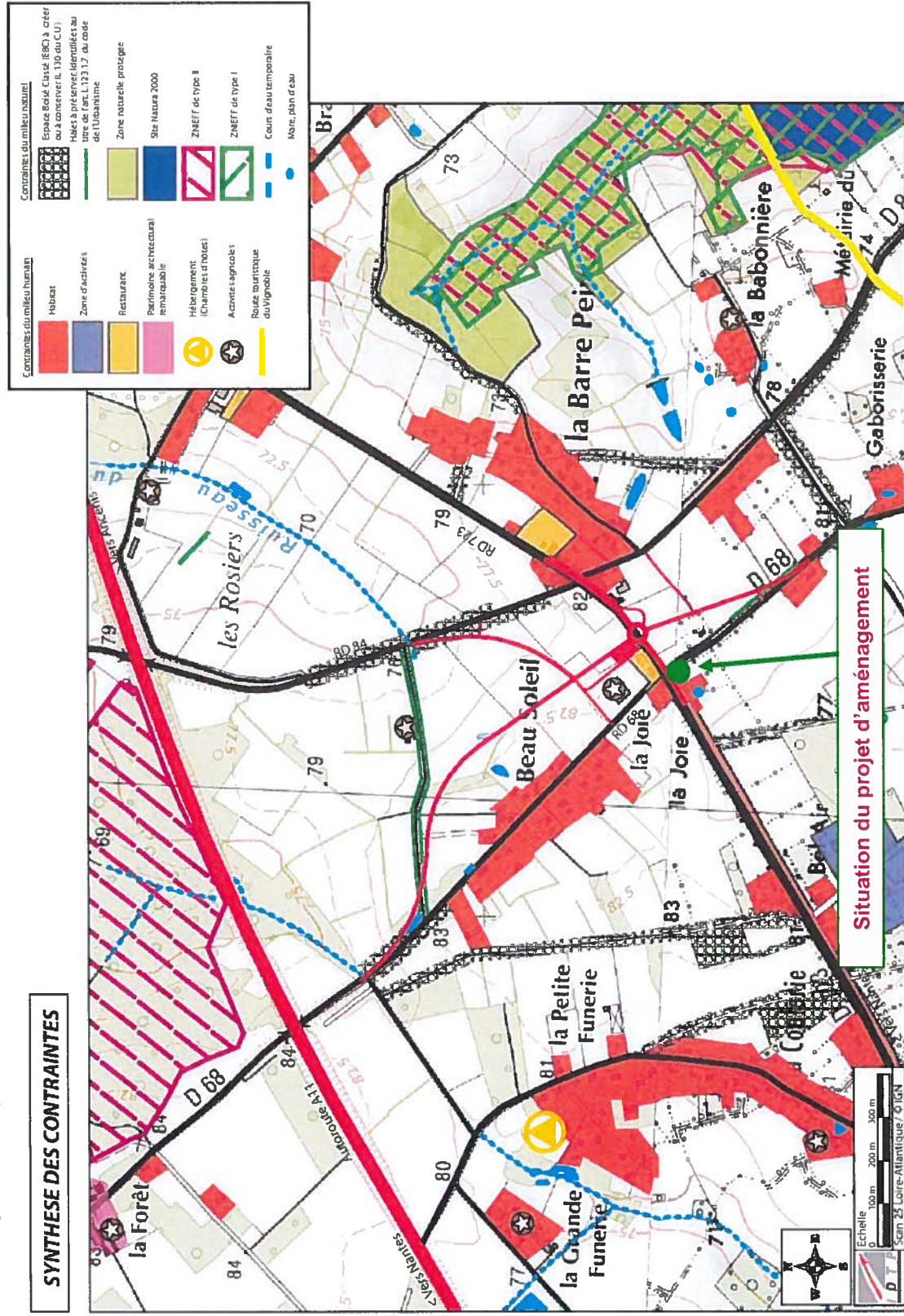


**Légende**

Ua	Ab	Bâtiment d'intérêt Architectural et Patrimonial
Ub	Av	Emplacement Réserve
Ue	Av-n	Délimitation des OAP
Ue-c	An	Arbres remarquables à protéger au titre du L. 123
Uh1	Ah4	Zone Humide
Uh2	Ah5	Zone inondable
Uh3	Ah6	Hale à protéger au titre du L. 123-1-5-7 du CU
1AUh	Nn	Espace Boisé Classé
1AUe	Ni	Cours d'eau
2AUh	Nh5	
2AUe	Ni	
A	Ns-t	



# Synthèse des enjeux environnementaux du secteur (document issu du projet initial du dossier d'enquête publique préalable de juin 2013)





**Synthèse des enjeux environnementaux du secteur (document issu du projet initial du dossier d'enquête publique préalable de juin 2013)**

• Synthèse des enjeux écologiques potentiels		
<i>Groupe</i>	<i>Niveau de l'enjeu</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Flore</i>		
Intérêt pressenti pour la flore remarquable et protégée	Faible	Sur 122 espèces identifiées, aucune ne présente de statut de protection ou de rareté particuliers.
<i>Milieux naturels</i>		
Intérêt pressenti pour les milieux remarquables et protégés	Modéré	Un habitat d'intérêt communautaire a été identifié sur l'aire d'influence du projet.
<i>Insectes</i>		
Intérêt pressenti pour les insectes saproxylophages protégés	Modéré	Quelques arbres ont été identifiés comme abritant des larves de Grand Capricorne, espèce protégée au niveau national. Ces arbres se localisent à proximité du projet d'aménagement et devront être pris en compte. Des expertises concernant d'autres insectes (lépidoptères, odonates) devront être réalisées.
<i>Amphibiens</i>		
Intérêt pressenti pour des espèces protégées assez communes (Grenouille agile, Triton palmé, Crapaud commun, Salamandre tachetée, etc.)	Faible	Plusieurs espèces protégées communes ont été identifiées sur le site. L'enjeu principal concerne la conservation des zones d'hivernage qui se composent des haies et des bosquets à proximité des points d'eau.
Intérêt pressenti pour des espèces protégées remarquables (Triton marbré)	Modéré	Le Triton marbré n'a pas été observé sur le site mais est potentiellement présent sur au moins deux points d'eau. L'enjeu concerne principalement la conservation des zones d'hivernages qui se composent des haies et bosquets à proximité des points d'eau mais aussi la conservation de la mare au nord du site d'étude, favorable à cette espèce.
Risques de ruptures de continuité écologique pour les amphibiens	Faible	Les zones de reproduction sur le secteur se localisent à proximité des zones d'hivernage.

**Synthèse des enjeux environnementaux du secteur (document issu du projet initial du dossier d'enquête publique préalable de juin 2013)**

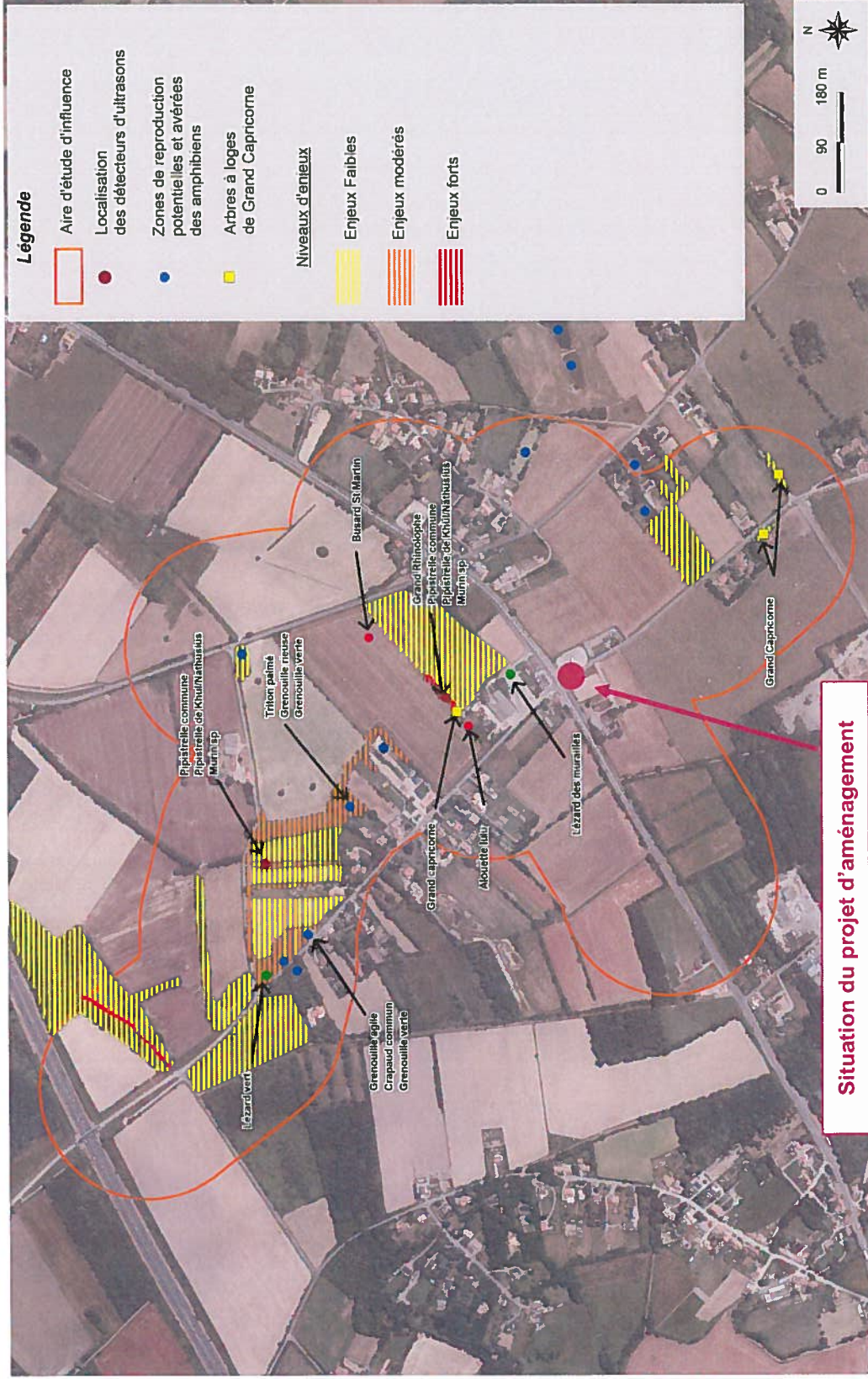
• Synthèse des enjeux écologiques potentiels		
Groupe	Niveau de l'enjeu	Commentaires
<b>Reptiles</b>		
Intérêt pressenti pour les reptiles en général	Modéré	2 espèces ont été identifiées sur le site d'étude et plusieurs autres espèces sont potentiellement présentes. Les haies et fourrés constituent les habitats principaux pour ce groupe à l'échelle locale.
<b>Oiseaux</b>		
Intérêt pressenti pour les oiseaux	Faible	4 espèces d'intérêt patrimonial ont été identifiées sur le site. Le maintien des haies et bosquets est favorable à la conservation de ces espèces.
<b>Chiroptères</b>		
Intérêt pressenti pour les chiroptères en chasse	Modéré	Plusieurs espèces de chauves-souris utilisent le site d'étude comme zone de chasse ou de déplacement. Une forte activité a été identifiée dans la zone centrale du projet. L'enjeu principal concerne la conservation du maillage de haie ainsi que les prairies formant des secteurs de chasse intéressants.
<b>Mammifères terrestres</b>		
Intérêt pressenti pour les mammifères terrestres protégés (Hérisson, etc.)	Faible	Le Hérisson d'Europe est la seule espèce protégée potentielle sur le site d'étude. A noter la présence d'une importante population de Lapin de garenne, espèce considérée comme prioritaire en Pays de Loire. L'enjeu pour ce groupe faunistique concerne la préservation des haies et des bosquets
Intérêt pressenti pour la grande faune	Faible	Le projet d'aménagement se localise dans une zone de déplacement à grande faune et notamment à Sanglier entre la forêt du Cellier et la Loire.



# Synthèse des enjeux environnementaux du secteur (document issu du projet initial du dossier d'enquête publique préalable de juin 2013)

Carte 8 - Synthèse des secteurs à enjeux pressentis

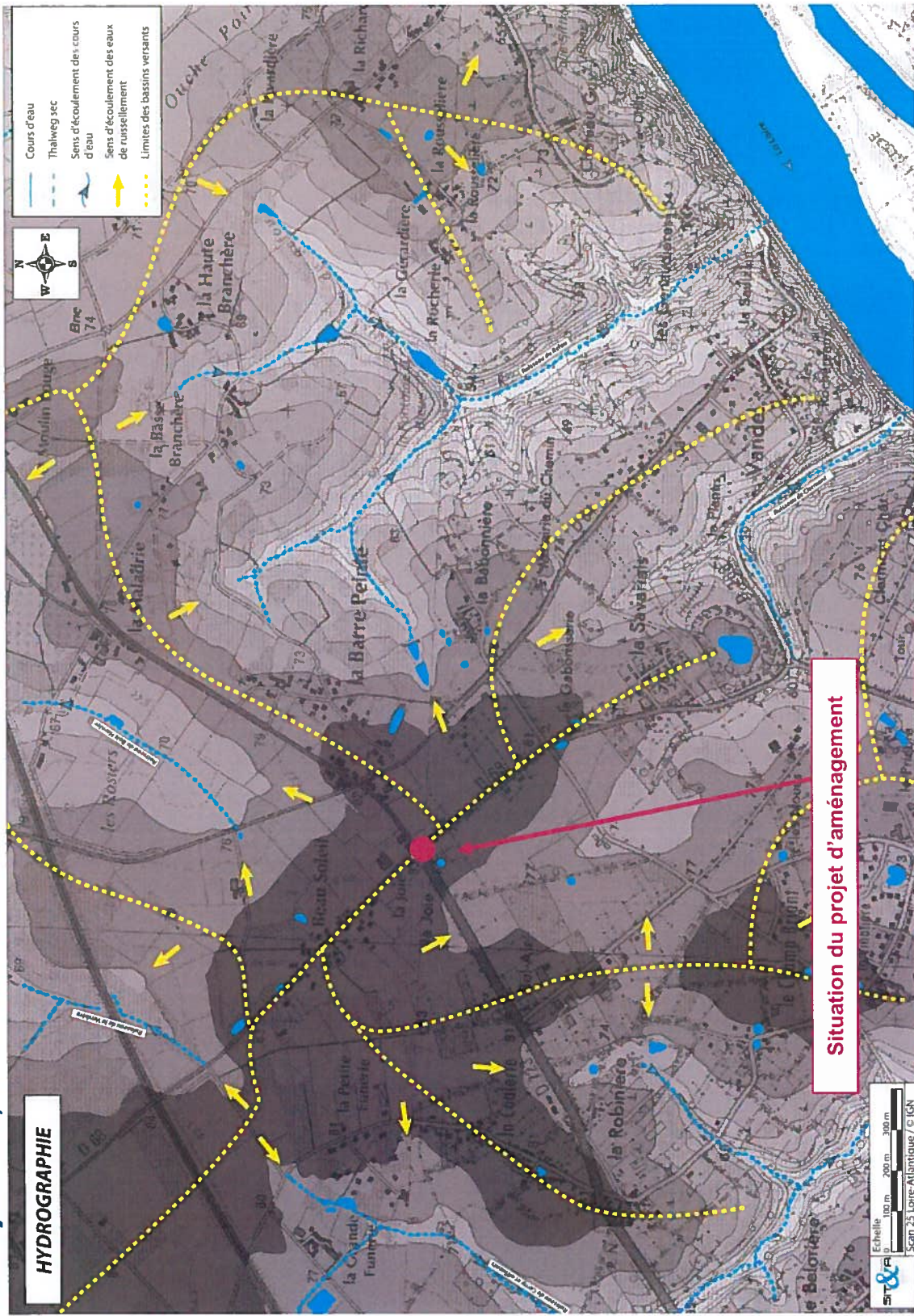
RD723 - Aménagement d'un carrefour au lieu-dit "La Joie" - Etude des milieux naturels - CG 44



Source: DE LA Loire Atlantique - Conseil général de Loire-Atlantique - Cartographie: B O'CRE 2011



**Synthèse des enjeux environnementaux du secteur (document issu du projet initial du dossier d'enquête publique préalable de juin 2013)**

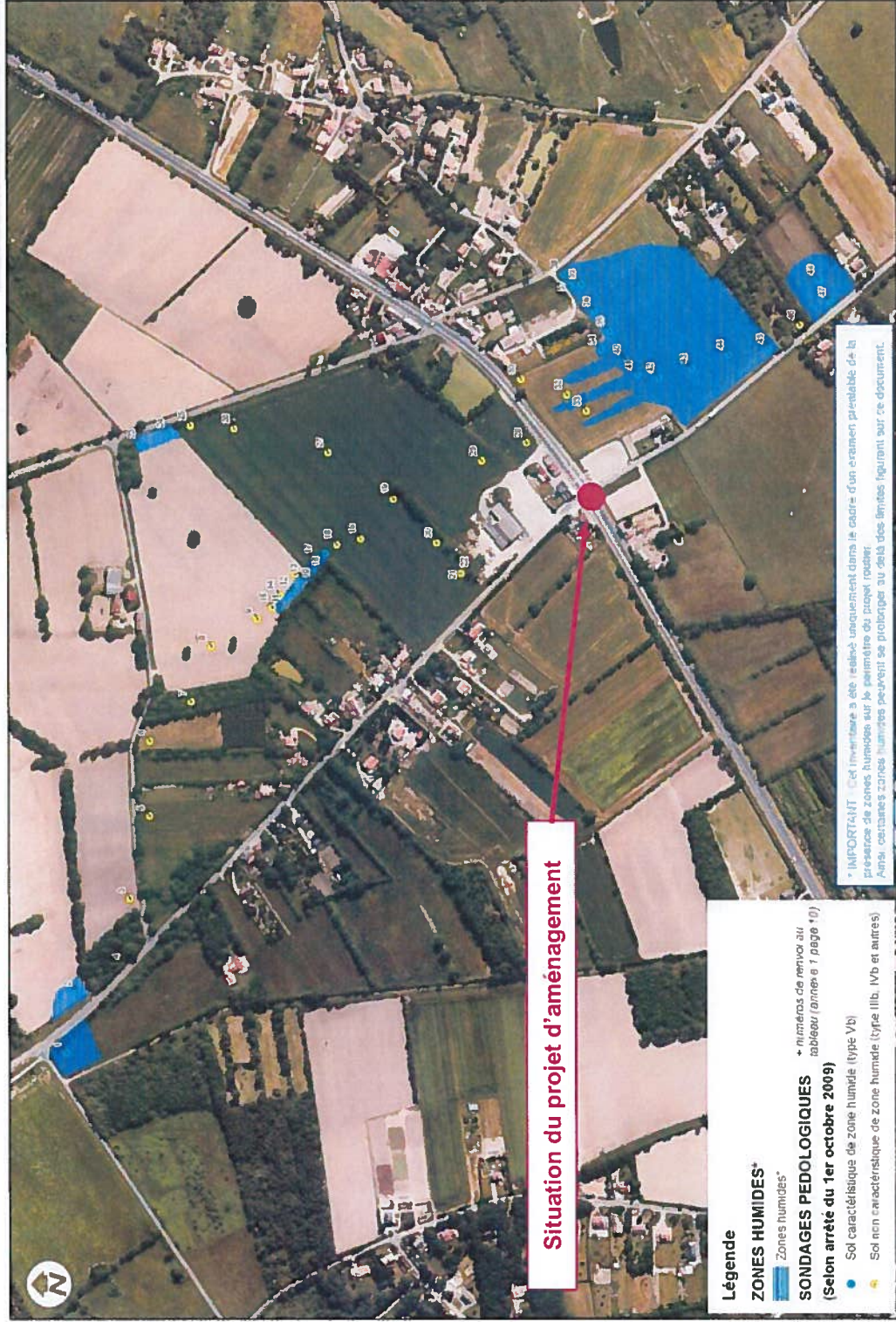




# Synthèse des enjeux environnementaux du secteur (document issu du projet initial du dossier d'enquête publique préalable de juin 2013)

Projet de giratoire de La Jolie  
Le Cellier (44)

MARS  
2012  
ZONES HUMIDES  
INVENTAIRE



ZONES HUMIDES  
INVENTAIRE

## **Présentation de la solution d'aménagement retenue**

Le projet a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers au carrefour de La Joie formé par la RD 723 et la RD 68.

### **L'aménagement d'un giratoire à ce carrefour répond à plusieurs objectifs :**

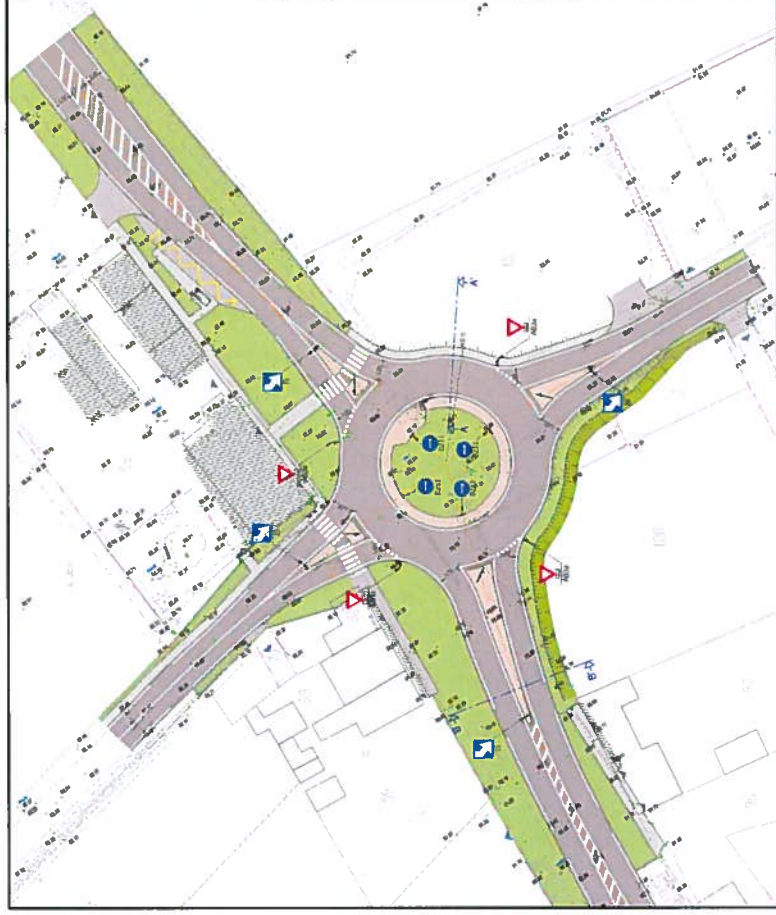
- L'amélioration des conditions de sécurité des usagers de la RD 723 et de ses riverains,
- La sécurisation des traversées de la RD 723 depuis la RD 68, particulièrement aux heures de pointe du trafic, le matin et le soir pour les déplacements domicile – travail vers et depuis les pôles de Nantes et d'Ancenis.
- L'amélioration et la sécurisation des mouvements des poids lourds vers et depuis le centre de stockage de matériaux inertes.
- L'amélioration et la sécurisation des déplacements intercommunaux entre les hameaux au nord de la RD 723 et le centre bourg, particulièrement pour les transports scolaires.
- L'amélioration de la fluidité et de l'écoulement du trafic,
- L'amélioration de l'accessibilité du restaurant routier qui est à l'origine localement d'un trafic de poids lourds non négligeable.

### **Caractéristiques géométriques du giratoire :**

- Rayon extérieur : 20m.
- Largeur de l'anneau : 7m.
- Rayon intérieur : 12m
- Dont surface franchissable : 2m
- Largeur d'entrée : 4m
- Largeur de sortie : 4.5m

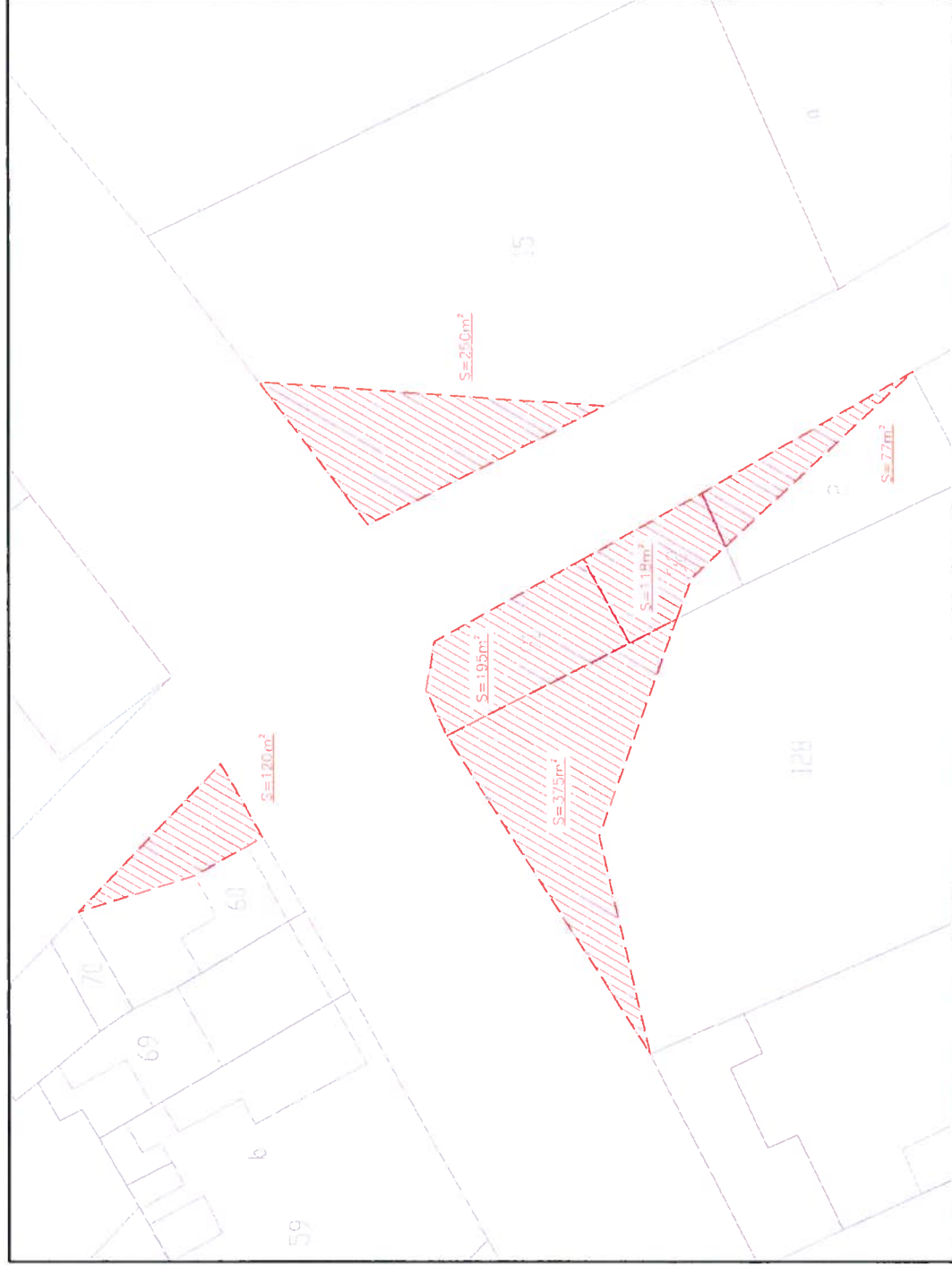


## Plan du projet d'aménagement du giratoire



## Acquisitions foncières :

Pour réaliser cet aménagement, les acquisitions foncières sont limitées (1135 m<sup>2</sup>)



## Estimation de l'aménagement

Travaux préliminaires	15 750 €
Démolition et dégagement des emprises	15 450 €
Terrassement	80 150 €
Voirie	163 557 €
Bordures de voirie	31 660 €
Assainissement eaux pluviales	76 525 €
Signalisation et mobilier urbain	32 001 €

**TOTAL HT** 415 093 €

**TOTAL TTC** 498 111 €